

Mobilisation des salariés.

Article paru dans le Monde diplomatique.

Contre le « tout anglais »

« Refus de la modernité », « combat d'arrière-garde », « relents de chauvinisme », « de protectionnisme », voire « *de nationalisme* », « *de colonialisme* », et l'on en passe... S'il est un point sur lequel, en France, une bonne partie de l'extrême gauche, de la gauche « bobo » et de la mouvance altermondialiste est en phase avec les hussards de la mondialisation libérale – « élites » de la communication et des médias, management des grands groupes industriels et financiers, haute administration –, c'est bien pour lancer l'un de ces noms d'oiseau à la face de ceux qui s'obstinent à revendiquer le droit de créer, de contracter, de travailler, d'accéder à l'information et aux loisirs dans leur langue, en l'occurrence le français.

Ce chœur s'était déchaîné, dès 1994, contre la loi Toubon « *relative à l'emploi de la langue française (1)* », toujours en vigueur, et qui, entre autres dispositions, a l'outrecuidance d'exiger l'emploi obligatoire, mais non exclusif, de la langue française pour les salariés d'une entreprise installée en France. C'est Edwy Plenel qui, à la « une » du *Monde*, avait donné le ton : selon lui, cette loi exprimait « *le regret d'une France défunte, imposant sa langue par sa puissance coloniale, impériale, diplomatique, économique* », et n'était que « *la mise en scène de la nostalgie d'une gloire morte, l'expression d'un déclin auquel on ne se résout pas, mais que l'on est incapable de conjurer* » (2).

Tout lecteur du texte incriminé est conduit à s'interroger rétrospectivement sur le sens de cet exercice de « déclinologie » aiguë. Avec le recul, on peut présumer qu'il s'agissait de baliser et de préparer le terrain de la dénonciation, par Philippe Sollers, de la « *France moisie* » et, par contraste, de la promotion de la « *mondialisation heureuse* » par M. Alain Minc, qui en avait précisé la voie d'accès : l'anglais comme matière obligatoire dans le système éducatif (3).

Les attardés et nostalgiques étaient priés de comprendre que, dans un monde qui se globalise, il fallait cesser de penser – et de parler – étroitement « hexagonal », et de reconnaître qu'il existe une « *langue de communication internationale* », l'anglais (4). Et, comme le national et l'international sont étroitement imbriqués, quoi de plus naturel que la langue de l'indice Dow Jones et de la City soit chez elle partout, dans la rue comme sur le lieu de travail...

Dans la rue, ce ne sont pas seulement les noms de boutiques, les publicités et les titres de films qui s'affichent désormais, sans complexe, en anglais. La contestation fait de même. Ainsi, le 29 janvier dernier, au moment où se réunissait à Paris le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'association Greenpeace avait mobilisé ses professionnels de l'escalade pour déployer sur la tour Eiffel une gigantesque banderole où était écrit : « *It's not too late* » (« Il n'est pas trop tard »). Aucun des partenaires français des collectifs dont fait partie cette association – parmi lesquels des syndicats et des organisations de défense des droits – n'y avait trouvé à redire...

Pas plus que les dirigeants des centrales syndicales françaises Force ouvrière (FO), Confédération française démocratique du travail (CFDT) et Confédération générale du travail (CGT) – à l'inverse de ceux de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) – ne s'étaient émus que la nouvelle organisation syndicale mondiale, la Confédération syndicale internationale (CSI), créée à Vienne le 1er novembre 2006, stipule, dans l'article 39 de ses statuts, que seule la version anglaise de ces derniers fait foi en cas de litige.

Au lieu de singer la Banque centrale européenne (BCE), qui, sous la houlette de M. Jean-Claude

Trichet (ancien lauréat du prix de la Carpette anglaise (5)), fonctionne au « tout anglais », le mouvement syndical international aurait été mieux inspiré de suivre l'exemple de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui utilise six langues officielles : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

Ce renoncement n'est plus de mise dans un nombre croissant d'entreprises où la base commence à ruer dans les brancards contre l'imposition de l'anglais dans l'activité professionnelle quotidienne. Ainsi, la section CGT de Carrefour Nîmes-Sud a dénoncé la prolifération de l'anglais dans les noms de produits maison (BlueSky, Firstline, Green Cut, Ink Set, Powder Flash, Top Bike, Number One, Bootstore), et dans les nomenclatures : *cross-merchandising*, *pool-reception*, *password*, *login*, *remodeling*, *supply chain*, *back* et *front manager*. Tous termes pour lesquels des équivalents français existent ou pourraient être trouvés.

Plus sérieuse est la situation dans les usines et les bureaux français de la multinationale Alcatel, qui a fusionné avec la société américaine Lucent Technologies en avril 2006. La nouvelle patronne, Mme Patricia Russo, une Américaine de 54 ans qui a troqué ses fonctions de présidente-directrice générale de Lucent pour celles de directrice générale du nouveau groupe, accélère la mise en pratique du concept d'entreprise à langue unique mondiale. Bien que le siège du groupe demeure en France et qu'il relève du droit français, Mme Russo a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'apprendre la langue de son pays d'accueil. Mais elle accepte volontiers les hommages de ses féaux français... en anglais. Ainsi, lors d'un goûter organisé pour les enfants de ses collaborateurs, on a pu assister à cette scène émouvante : « *Les bambins ont scandé son nom et plusieurs d'entre eux (bien briefés par leurs parents ?) ont tenu à démontrer qu'ils maîtrisaient la langue de Shakespeare. Une petite fille a même tenu à préciser qu'elle avait "eleven years old" (6).* »

Dans les bureaux et les laboratoires d'Alcatel-Lucent, ce n'est pas le volontariat flagorneur qui est de mise, mais l'obligation : outils internes, messages (comme par exemple les ridicules « *test des spares cette semaine* » ou « *in progress depuis today* »), logiciels, noms de services et même documents en vue des entretiens individuels d'évaluation sont en anglais. La non-maîtrise de cette langue devient un critère de discrimination dans une logique de licenciements par convenance boursière. Le premier résultat de la fusion des deux entreprises a en effet été la suppression de douze mille cinq cents emplois dans le monde, dont mille quatre cent soixante-huit en France, alors qu'Alcatel-Lucent a dégagé 522 millions d'euros de bénéfices en 2006. Langue déterritorialisée, l'anglais devient logiquement la langue des délocalisations.

Insensibles aux admonestations des chantres de la mondialisation, des sections syndicales d'entreprise ont donc décidé d'utiliser la loi Toubon et sa transcription dans l'article L.122-39-1 du code du travail pour faire valoir leurs droits devant la justice. Et elles engrangent quelques premiers succès. Assignée par la section CGT, la société General Electric Medical Systems (Gems) a été condamnée en première instance (janvier 2005), puis en appel (mars 2006), à verser 580 000 euros de dommages et intérêts pour non-translation de cinquante-huit documents. La société Europ Assistance, sur plainte du syndicat CFTEC, a été condamnée le 23 avril dernier à traduire en français ses logiciels comptable et commercial édités en anglais, et cela dans un délai de trois mois, avec une astreinte de 5 000 euros par jour de retard. Même Alcatel-Lucent a dû lâcher du lest après l'intervention de la déléguée CGT auprès de l'inspection du travail : le directeur de l'établissement de Villarceaux a fait savoir, par une lettre du 29 mars, qu'il diffuserait une version française des principaux messages et documents du groupe.

Un drame récent va sans doute mettre en alerte les dirigeants d'entreprise quant aux sanctions financières et pénales qu'ils encourent s'ils persévèrent dans la non-application de la loi Toubon : en mars, la mort, au centre hospitalier d'Epinal, de quatre patients traités pour des cancers de la prostate et surirradiés pour cause... de mauvaise compréhension du logiciel en anglais !

A défaut de se mettre en place au sommet, la résistance intersyndicale à l'anglicisation forcée dans les entreprises s'organise à la base en liaison avec des organisations de défense de la francophonie. Ainsi, le 8 février, une conférence de presse commune a été tenue par des

syndicalistes et par les responsables de deux associations : la section française du Forum francophone international et Avenir de la langue française. De cette rencontre est né un Collectif pour le droit de travailler en langue française en France (7).

Puisque le président Nicolas Sarkozy affirme qu'il ne trahira aucune de ses promesses de campagne, il est opportun de lui rappeler celle-ci, faite à Caen le 9 mars : « *Je veillerai à ce que, dans les entreprises installées sur le territoire français, la langue de travail soit le français, dès lors qu'il n'y a aucune nécessité économique ou commerciale qui oblige à s'exprimer dans une autre langue.* » La conjoncture fait bien les choses : une proposition de loi du sénateur Union pour un mouvement populaire (UMP) Philippe Marini, complétant et renforçant significativement la loi Toubon, avait été votée à l'unanimité au Sénat le 10 novembre 2005, et était restée en souffrance, faute de volonté politique des députés UMP. Elle vient d'être transmise à l'Assemblée nationale le 7 juillet.

Puisque le gouvernement est maître de l'ordre du jour de cette dernière, il sera intéressant de voir s'il fait preuve d'autant de célérité pour défendre la langue française dans les entreprises que pour faire des cadeaux fiscaux à leurs dirigeants...

Bernard Cassen.

Courrier des lecteurs.

(1) Lire « Parler français ou la langue des maîtres », *Le Monde diplomatique*, avril 1994.

(2) *Le Monde*, 4 mai 1994.

(3) Alain Minc, *La Grande Illusion*, Grasset, Paris, 1989.

(4) Il n'est pas simple d'échapper à cette tendance : même dans ce numéro du *Monde diplomatique*, nous publions, en double page centrale, une pièce d'art contemporain créée par un artiste et un philosophe germanophones, mais qui ont conçu spécialement pour nous, mensuel français, leur document... en anglais !

(5) L'Académie de la Carpette anglaise décerne chaque année, depuis 1999, un prix d'indignité civique à un membre des élites françaises qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France.

(6) *Challenges*, Paris, 8 février 2007.

(7) Consulter www.voxlatina.com et www.langue-francaise.org

Voir aussi le courrier des lecteurs dans notre édition de septembre 2007. (ainsi que dans le numéro de novembre 2007 – *note du site du Manifeste progressiste pour la défense de la langue française*)